



Mesures de sécurité sanitaire REOUVERTURE DU LYCEE JEAN MONNET COGNAC

CONTEXTE

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture du Lycée Jean Monnet après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux parents d'élèves, aux élèves ainsi qu'à l'ensemble de la communauté scolaire.

PRINCIPES GENERAUX

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
 - ❖ L'application des gestes barrière
 - ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
 - ❖ La communication, l'information et la formation

L'application des gestes barrière :



SOMMAIRE

- ACCUEIL DES ELEVES
- RECREATION
- GESTION DE LA DEMI PENSION
- GESTION DE L'INTERNAT
- AMENAGEMENT DES CLASSES
- GESTION DES CIRCULATIONS
- NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX
- DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES
- ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES
- ENSEIGNANTS ET PERSONNELS
- PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliquées en permanence, partout, par tout le monde. Ceux sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Pour les lycéens et les personnels, le port du masque « grand public » est obligatoire

Il appartiendra aux parents de fournir 2 masques par jour à leurs enfants.

Exceptionnellement, des masques seront remis aux élèves n'en disposant pas à leur arrivée au lycée.

La ventilation des classes et autres locaux :

L'organisation pédagogique sera adaptée en fonction des effectifs accueillis.

Les locaux non utilisés ne seront pas accessibles au public (CDI, MDL, foyer et gymnase...)

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin pendant le nettoyage des locaux avant l'arrivée des élèves, au moment du déjeuner et le soir.

Préconisations et règles de prévention à respecter

L'arrivée et le départ de l'établissement se fera par l'entrée située rue du Lycée en dissociant les flux d'entrée et de sortie. La circulation dans tous les espaces et les locaux s'effectuera systématiquement par un plan de circulation respectant la distanciation physique.

Une désinfection des mains sera effectuée à chaque entrée dans les bâtiments. Chaque salle de classe sera équipée d'une solution hydro-alcoolique.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les élèves se verront attribuer une salle de classe avec un effectif maximum de 15, respectant la distance recommandée (1 mètre entre chaque élève).

Chaque niveau de classe sera affecté à un secteur ce qui permettra des sorties, entrées et accès aux sanitaires indépendants.

Afin de limiter les points de contact, les portes d'entrées seront ouvertes pendant l'accueil. Les arrivées et récréations seront échelonnées.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

Une attention particulière sera apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

Les accès aux locaux à toutes personnes externes au lycée (parents et autres accompagnants) ne seront autorisés que sur rendez-vous et avec un masque grand public.

RECREATIONS

Préconisations et règles de prévention à respecter

Éviter les croisements de classes et d'élèves :

- Les temps de récréation en fonction de l'effectif seront réduits et adaptés
- Les regroupements de niveaux différents seront évités
- Les sorties et rentrées les élèves se feront en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
- Les départs et retours en classe seront organisés par groupe adapté pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

GESTION DE LA DEMI PENSION

Préconisations et règles de prévention à respecter

La demi-pension sera assurée pour les élèves qui le souhaitent avec des aménagements respectant le protocole sanitaire :

- Lavage et/ou désinfection des mains obligatoire avant et après le passage au self
- Mise à disposition d'un plateau complet (couverts, entrée, plat, dessert et bouteille d'eau)
- L'organisation de la prise des repas se fera selon les règles sanitaires préconisées de distanciation physique
- Le matériel et les locaux seront entièrement nettoyés et désinfectés après chaque service

L'utilisation de micro-ondes et de fontaine à eau sera proscrite.

Préconisations et règles de prévention à respecter

Les demandes d'hébergement seront examinées au cas par cas dans le respect de la garantie des consignes sanitaires.

Chaque chambre sera occupée par un seul élève et l'utilisation des parties communes se fera selon les préconisations sanitaires de distanciation physique

Les pièces qui auront été utilisées feront l'objet d'un bio-nettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves.

AMENAGEMENT DES CLASSES

Préconisations et règles de prévention à respecter

Les salles de classe seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre. Nous éviterons au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre)

Le mobilier et matériel non nécessaire sera neutralisé.

Les déplacements dans la classe seront limités.

Port du masque par tous

Une aération des salles de classes sera assurée avant l'arrivée des élèves.

Des poubelles spécifiques seront réservées aux masques usagés.

GESTION DES CIRCULATIONS

Préconisations et règles de prévention à respecter

Les portes pouvant l'être seront maintenues bloquées en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

L'entrée en classe par plusieurs accès sera privilégiée pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.

La distanciation physique dans tous les contextes sera assurée et dans tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

Dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants seront conservés.

Dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants sera privilégié.

L'entrée des personnes extérieures à l'établissement ne sera autorisée que sur rendez-vous.

Préconisations et règles de prévention à respecter

Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises sera réalisé au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyage et de désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
- Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...

Préconisations d'accès et d'utilisation des sanitaires :

Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires.

Gestion des flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).

Les urinoirs utilisés seront distants d'au moins 1 m ou un urinoir sur deux sera condamné.

Les élèves devront se laver les mains avant et après.

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Préconisations et règles de prévention à respecter

Dans la mesure du possible, il faudra limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves.

En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves sera réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

ENSEIGNANTS ET PERSONNELS

Préconisations et règles de prévention à respecter

Tous les personnels seront formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

L'élève sera immédiatement isolé avec un masque à l'infirmerie dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.

Les parents seront appelés sans délais pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrière.

Rappel par l'infirmière de l'établissement de la procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

Le personnel de santé de l'éducation nationale référent sera prévenu, pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le nettoyage dans le cadre du protocole habituel des locaux et objets touchés sera effectué par les personnels.

En cas de test positif :

Le responsable de l'établissement fera une information à la collectivité de rattachement et des services académiques qui définiront, en lien avec les autorités sanitaires, les modalités de dépistages des élèves et des personnels.

Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade seront informés selon le plan de communication défini par l'établissement.